

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

**COMPTE RENDU SEANCE DU 03 MARS 2017**

L'an deux mille sept, le 03 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

**PRESENTS :** MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, BEZIADE, BROUSTET, DAUDON, DULUC, MOLIA, LEGLISE,  
MMES DURROS, DUPIOL, PANCALDI, DUPART, ROUSSELET,  
GALISSAIRES,

**ABSENTS :** Mr VIGNEAU procuration à Mr MOLIA  
MME PUJO procuration à Mr DUPIOL  
M. LARRUE procuration à Mme Annie DUPIOL  
Mme DOZ procuration à Mme ROUSSELET  
Mme ARDOUIN

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>14</b>
<b>Pour</b>	<b>14 + 4</b>

**Mr Jean-Claude DAUDON est nommé secrétaire de séance**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

- Approuvé à l'unanimité

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – CUISINE CENTRALE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget de la cuisine centrale pour l'exercice 2016.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- 32 488 € 43 en excédent de fonctionnement
- 1 844 € 11 en déficit d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte administratif tel qu'il est présenté

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2016 DE LA CUISINE CENTRALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2016 du budget de la cuisine centrale.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2016 du budget de la cuisine centrale réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion 2016 du budget de la cuisine centrale

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 CUISINE CENTRALE**

Le budget primitif 2017 de la cuisine centrale s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 624 730 € dont 8 200 € pour le programme d'investissement.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – CUISINE CENTRALE**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	excédent	32 488 € 43
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	196 242 € 52
Résultat de clôture à affecter	excédent	228 730 € 95

**BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture	déficit	1 844 € 11
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	1 744 € 33
Résultat comptable cumulé	déficit	99 € 78

**TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Section d'Investissement déficit reporté (résultat de clôture)	100 € 00
Section d'Investissement recettes réserves 1068	8 200 € 00
Section de fonctionnement excédent reporté 002	220 530 € 95

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget de la Maison médicale pour l'exercice 2016.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- 28 274 € 58 en excédent de fonctionnement
- 0 € 27 en excédent d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte administratif tel qu'il est présenté

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2016 DE LA MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2016 du budget de la Maison Médicale.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2016 du budget de la Maison Médicale réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion 2016 du budget de la Maison Médicale.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 MAISON MEDICALE**

Le budget primitif 2017 de la maison médicale s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 87 889 € dont 33 137 € pour le programme d'investissement.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – MAISON MEDICALE**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la Maison Médicale comme suit :

**RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	excédent	28 274 € 58
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	12 357 € 07
Résultat de clôture à affecter	excédent	40 631 € 65

**BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture	excédent	0 € 27
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	0 € 68
Résultat comptable cumulé	excédent	0 € 95

## **TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	0 € 95
Section d'Investissement recettes réserves 1068	33 137 €
Section de fonctionnement excédent reporté 002	7 494 € 65

### **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget des services pompes funèbres pour l'exercice 2016.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- 2 199 € 23 en excédent de fonctionnement
- 4 213 € 16 en déficit d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte administratif tel qu'il est présenté

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2016 DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2016 du budget du Service des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2016 du budget du Service des Pompes Funèbres réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion 2016 du budget du Service des Pompes Funèbres.

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 - SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Le budget primitif 2017 du service des pompes funèbres s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 26 531 € dont 3 707 € pour le programme d'investissement.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	excédent	2 199 € 23
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	14 332 € 54
Résultat de clôture à affecter	excédent	16 531 € 77

**BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit	4 213 € 16
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	1 507 € 09
Résultat comptable cumulé	déficit	2 706 € 07

**TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Section d'Investissement déficit reporté	2 706 € 07
Section d'Investissement recettes réserves 1068	2 707 € 00
Section de fonctionnement excédent reporté 002	13 824 € 77

## INFORMATIONS DIVERSES

### I) TRAVAUX EGLISE

- L'ouverture des plis relatifs à la réhabilitation de l'église a été réalisée le mardi 28 février :

Six entreprises ont répondu au marché. 1 seule correspond à l'estimation de Mr BILLA, architecte

- Mr BILLA va analyser les différentes propositions afin de que la commission des marchés publics puisse faire son choix.

### II) AMENAGEMENT ESPACE VERT

Deux paysagistes doivent nous adresser leur devis pour l'aménagement de cet espace en tenant compte des suggestions d'une part du Parc Natural Régional des Landes de Gascogne et d'autre part du CAUE.

### III) REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Une réunion publique aura lieu le mercredi 29 mars à 18 heure 30 à la salle des fêtes pour la présentation de la révision du PLU

### IV) SERVICE DE L'EAU

La société EIFFAGE interviendra la semaine prochaine pour la remise à niveau des tampons d'assainissement.

### V) CHANGEMENT REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES

Dans le courant de l'année, une réforme devra être mise en place pour le régime indemnitaire des fonctionnaires.

Cette nouvelle indemnité RIFSEP remplacera les anciennes indemnités (IAT, IHTS, IEMP .....)

Elle sera composé d'une partie fixe : IFSE et une partie variable : CIA

### VI) MAISON DES SERVICES PUBLICS

A compter du 15 mars, la commune procédera comme pour les passeports à l'enregistrement des demandes des cartes d'identité pour l'ensemble des habitants et ce quel que soit leur commune de résidence.

La commune percevra une indemnité de 3 000 € pour cette charge supplémentaire.

Vu par Jean-Claude Poulton  
le 21 février 2017

